



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66472

Texte de la question

M Jean Proriol fait part à Mme le ministre de l'environnement du mécontentement des gardes-peche à la suite de la publication du décret no 92-1209 du 13 novembre 1992 modifiant le décret no 86-574 du 14 mars 1986 portant statut des gardes-peche du Conseil supérieur de la peche. En effet, ce texte n'applique pas les dispositions du plan Durafour et n'apporte aucune précision quant au statut des personnels administratifs et techniques. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle entend prendre afin de respecter les engagements pris au mois de novembre 1991 auprès de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nouveau statut de gardes-peche a été fixé par décret en date du 17 novembre 1992. Le statut constitue une avancée importante pour cette profession et permet en particulier d'améliorer les conditions de déroulement des carrières. Sur le plan matériel il se traduit par un doublement en quatre ans de la prime de sujétion et d'une augmentation en fin de carrière variant de 200 à 600 francs suivant les grades. Toutefois, une revendication des agents n'a pu être suivie, elle concerne l'accès automatique des gardes de 1re catégorie au nouveau régime indiciaire des gardes-chef. En effet cette promotion s'opère à l'issue d'un concours qu'il n'aurait pas été bon de dévaloriser. Le protocole Durafour a inspiré cette réforme. Il a été cependant impossible de l'appliquer à la lettre car il fallait à la fois améliorer la situation des gardes-chef principaux et respecter les équilibres de l'ensemble du corps. Dans le même temps est étudiée la création d'un statut des personnels administratifs et techniques du Conseil supérieur de la pêche destiné à offrir à ces agents des perspectives claires de carrière et de réelles possibilités de promotion. Ce statut permettra aussi la création d'un corps de techniciens du Conseil supérieur de la pêche auquel auront accès, par concours interne, les gardes-peche.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66472

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 176